



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

JU

DEUXIÈME PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège de la Sàrl dissoute:
Ultralife Sàrl en liquidation, Genève
2. Décision de dissolution par: assemblée des associés
3. Date de la décision: 03.11.2009
4. Échéance de préavis des créances: **19.02.2010**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
Ultralife Sàrl, en liquidation, c/o Molard Financial Management Services SA, rue des Marbriers 4,, 1204 Genève
6. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société à responsabilité limitée dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7. Remarques: l'attention des créanciers est attirée sur le fait que la société a l'intention de demander la procédure de radiation anticipée selon l'art. 745, alinéa 3 CO.

Mottu van Berchem Aubert et Rosset, notaires
1227 Carouge

05347904



Mittwoch - Mercredi - Mercoledì, 18.11.2009, No 224, Jahrgang - année - anno: 127

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Liquidations-Schuldenruf einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (Art. 823 OR i.V.m. Art. 742 OR) - Appel aux créanciers à la liquidation d'une société à responsabilité limitée (art. 823 CO en liaison avec l'art. 742 CO) - Grida ai creditori alla liquidazione di una società a garanzia limitata (art. 823 CO congiuntamente all'art. 742 CO)